

# Association "TUNISIA CHARITY"

---

---

## Rapport du commissaire aux Comptes Relatif à l'Exercice 2012

Septembre 2014

Cabinet  
Raouf BOUFERGUINE  
Audit et Conseil en Gestion

---

**CABINET RAOUF BOUFERGUINE**  
CABINET D'AUDIT ET DE CONSEIL EN GESTION

Bureau 503 Av. La liberté -Tunis  
Tél : 71891 381

---

---

# ASSOCIATION TUNISIA CHARITY

*Rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2012*

## RAPPORT GENERAL

Cabinet  
Raouf BOUFERGUINE  
Audit et Conseil en Gestion

# ASSOCIATION TUNISIA CHARITY

*Rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2012*

**Aux membre de l'Association "TUNISIA CHARITY"**

**Tunis le 20 Septembre 2014**

**OBJET : Rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2012.**

**Mesdames et Messieurs,**

- 01-** Nous avons audité les états financiers de l'Association « TUNISIA CHARITY » au 31 Décembre 2012 ci joints. La préparation de ces états financiers relève de la responsabilité de la direction de l'association. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.
- 02-** Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière et a comporté les contrôles, les sondages et autres procédures de vérification que nous avons jugées nécessaires en la circonstance et eu égard aux règles de diligences normales.
- 03-** Cet examen a été planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et d'avoir, par conséquent, une base fiable de notre opinion.
- 04-** Les états financiers ci-joints arrêtés au 31 Décembre 2012 font apparaître un total net du bilan de **231 004 Dinars** et un résultat de l'exercice nul.

Cabinet  
Raouf BOUFERGUINE  
Audit et Conseil en Gestion

# ASSOCIATION TUNISIA CHARITY

*Rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2012*

Ces états ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises, et notamment les règles de présentation des états financiers et de prise en compte, d'évaluation et de divulgation des opérations comptables.

**05-** Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, nous certifions que les états financiers de l'Association « TUNISIA CHARITY » arrêtés au 31 Décembre 2012, sont réguliers et sincères et traduisent fidèlement la situation financière de l'association ainsi que le résultat de ces opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**06-** Nous avons examiné les informations sur la situation financière et sur les comptes annuels fournis dans le rapport de la direction et dans les documents adressés à l'assemblée générale. Ces informations n'appellent, de notre part, aucune remarque particulière.

Le Commissaire aux Comptes

Cabinet  
Raouf BOUFERGUINE  
Audit et Conseil en Gestion

# ASSOCIATION TUNISIA CHARITY

*Rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2012*

## ETATS FINANCIERS

Cabinet  
Raouf BOUFERGUINE  
Audit et Conseil en Gestion

**BILAN**

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

Exercice clos le 31 Décembre

DESIGNATION	NOTES	2012	2011
<b><u>ACTIFS</u></b>			
Liquidités et équivalents de liquidités	3	175 195	49 876
Produits à recevoir	4	19 887	0
Charges constatées d'avance	5	2 596	0
Autres créances	6	250	0
Immobilisations corporelles	7	30 923	0
Moins : amortissements		-4 827	0
		26 096	
Immobilisations financières	8	6 980	0
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>231 004</b>	<b>49 876</b>
<b><u>FONDS ASSOCIATIFS ET PASSIFS</u></b>			
<b><u>Fonds associatifs</u></b>			
Apports investis en immobilisations	9	20 402	0
Subvention d'investissement	10	14 876	0
Excédents reportés		0	0
Excédent de l'exercice		0	0
<b>TOTAL DES FONDS ASSOCIATIFS</b>		<b>35 278</b>	<b>0</b>
<b><u>Passifs</u></b>			
<b><u>Passifs non courants</u></b>			
		0	0
<b><u>Passifs courants</u></b>			
Fonds dédiés	11	174 276	37 313
Fournisseurs	12	1 674	12 533
Autres passifs courants	13	19 776	30
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>195 726</b>	<b>49 876</b>
<b>TOTAL DES FONDS ASSOCIATIFS ET PASSIFS</b>		<b>231 004</b>	<b>49 876</b>

Association "Tunisia Charity"

Etats financiers relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2012

**ETAT DE RESULTAT**  
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

Période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 Décembre

DESIGNATION	NOTES	2 012	2 011
<b><u>PRODUITS</u></b>			
Cotisations, aides et subventions courantes		538 740	61 083
<b>Total des produits</b>	14	<b>538 740</b>	<b>61 083</b>
<b><u>GAINS</u></b>			
Quote part des subventions inscrits au résultat		2 625	0
<b>Total des gains</b>	15	<b>2 625</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			
		<b>541 365</b>	<b>61 083</b>
<b><u>CHARGES</u></b>			
Charges de fonctionnement	16	536 538	61 083
Dotations aux amortissements des immobilisations	17	4 827	0
<b>TOTAL DES CHARGES</b>			
		<b>541 365</b>	<b>61 083</b>
<b>EXCEDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>			
		<b>0</b>	<b>0</b>

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**  
(Chiffres Exprimés en Dinars Tunisiens)

Période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 Décembre

DESIGNATION	2012	2011
<b>ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>		
Encaissement des cotisations et des subventions de fonctionnement	655 816	98 396
Décaissements d'exploitation	- 530 498	- 48 519
<i>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</i>	<b>125 318</b>	<b>49 876</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		
Décaissements sur l'acquisition des immobilisations corporelles	- 13 422	-
Décaissements sur l'acquisition des immobilisations financières	- 6 980	-
<i>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</i>	<b>- 20 402</b>	<b>-</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		
Encaissements provenant des apports	20 402	-
<i>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</i>	<b>20 402</b>	<b>-</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>125 318</b>	<b>49 876</b>
Trésorerie au début de l'exercice	<b>49 876</b>	<b>-</b>
Trésorerie à la clôture de l'exercice	<b>175 195</b>	<b>49 876</b>



# ASSOCIATION TUNISIA CHARITY

*Rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2012*

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Cabinet  
Raouf BOUFERGUINE  
Audit et Conseil en Gestion

## 1. Présentation de l'Association « Tunisia Charity »

### 1.1. Cadre réglementaire

L'Association « Tunisia Charity » est une association d'intérêt caritatif et social créée en 2011 avec pour objet la collecte de dons de toute personne physique ou morale, en vue de les employer, à but non lucratif, dans des projets à caractère caritatif, social et d'intérêt général.

### 1.2. Cadre comptable

L'association est soumise aux mêmes obligations comptables, que celles prévues par la législation en vigueur à la charge des associations.

L'association doit se conformer aux règles générales régissant le système comptable des entreprises (prévues par la Loi n°96-112 du 30 décembre 1996) en attendant la promulgation des normes comptables spécifiques aux associations.

## 2. Conventions et méthodes comptables appliquées

Vu que la promulgation des normes comptables spécifiques aux associations n'est pas encore effectuée, les états financiers de l'association « TUNISIA CHARITY » sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises et notamment le cadre conceptuel, la norme comptable générale et ce en s'inspirant des normes spécifiques aux associations de micro crédits, des associations sportives ainsi que des normes internationales relatives aux associations.

Les principales méthodes comptables suivantes ont été appliquées :

### a) Immobilisations corporelles et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût ou à leur valeur vénale (valeur de marché) en cas de subvention en nature.

L'association utilise la méthode d'amortissement linéaire. Les taux d'amortissement appliqués se présentent comme suit :

- Matériel de transport :	20%
- Equipement de bureau :	20%
- Installations générales, agencements et aménagements divers :	20%

### b) Comptabilisations des produits

Les produits (dons, subventions, aides, cotisations...) sont évaluées à leur juste valeur de la contre partie reçue ou à recevoir et prises en charges dans les états financiers s'il est probable que les avantages futures iront à l'association et que les recettes peuvent être mesurées d'une façon fiable.

Les produits et les charges sont enregistrés selon la comptabilité d'engagement.

L'association applique la méthode « de report » pour comptabiliser les apports (subventions et contribution). Selon cette méthode, les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits

de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports affectés à des charges de périodes futures sont reportés et comptabilisés en produits de la période où sont engagées les charges connexes. Les « produits reportés » figurent au passif du bilan au niveau de la rubrique « Fonds dédiés »

**c) Apports reçus sous forme de services**

L'association bénéficie des services de nombreux bénévoles dans son fonctionnement courant. En raison de difficultés inhérents à l'évaluation de la juste valeur des services reçus, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

**3- LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES :**

Le solde de cette rubrique s'élève à **175 195 Dinars** au 31 Décembre 2012 contre **49 876 Dinars** au 31 Décembre 2011, enregistrant ainsi une augmentation de **125 319 Dinars**. Il se détaille comme suit :

Désignation	2012	2011
CCP	53 827	49 684
Banque ZITOUNA PARTENR	88 554	-
Banque ZITOUNA ADMIN	2 157	-
Banque ZITOUNA ZAKAT	11 126	-
Banque ZITOUNA AYTAM	8 497	-
Caisse	4 971	192
Chèques en caisse	12 505	-
Chèques en circulation	(6 442)	-
<b>TOTAL</b>	<b>175 195</b>	<b>49 876</b>

**NOTE 4- PRODUITS A RECEVOIR:**

Ce compte présente un solde débiteur de **19 887 Dinars** au 31 Décembre 2012 et correspond à un complément de don de l'organisation « S.I.F. » au titre de l'année 2012 encaissée en 2013.

**NOTE 5- CHARGES CONSTATEES D'AVANCE:**

Cette rubrique dégage un solde débiteur de **2 596 Dinars** au 31 Décembre 2012 et correspond au loyer du siège du mois de janvier 2013 payé en 2012.

**NOTE 6 – AUTRES CREANCES :**

Cette rubrique ayant un solde débiteur de **250 Dinars**, correspond à une créance envers la banque ZITOUNA, suite à une constatation double d'un paiement chèque.

**NOTE 7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES :**

Le total brut des immobilisations corporelles s'élève à **30 923 Dinars** au 31 Décembre 2012 et se compose des éléments suivants :

# ASSOCIATION TUNISIA CHARITY

Rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2012

Désignation	2012
Equipements de bureau	6 717
Matériel de transport « Moto VESPA »	1 400
Installations générales, agencements et aménagements divers	3 965
Matériels d'exploitation*	1 340
Mobilier de bureau reçu gratuitement	17 501
<b>Valeur brute</b>	<b>30 923</b>
<b>Moins : Amortissements</b>	<b>(4 827)</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>26 096</b>

\* des matériels d'exploitation reçus gratuitement en 2012, n'a pas été comptabilisé. Sa valeur s'élève à 9 782 dinars et aurait dû être comptabilisé en immobilisation en contre partie de subvention d'investissement.

L'association doit procéder à l'inventaire physique des immobilisations et à leur rapprochement avec les données comptables.

Les immobilisations corporelles ainsi que les amortissements correspondants sont présentés dans le tableau suivant :

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**  
(Chiffres Exprimés en Dinars Tunisiens)

Désignation	Valeur brute		Amortissements			Valeur comptable nette	
	Au 31/12/2011	Acquisitions	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011	Dotations de la période		Au 31/12/2012
Matériel de transport		1 400	1 400		-	-	1 400
Installations générales, agencements et aménagements divers		3 965	3 965		624,719	625	3 341
Equipements de bureau		6 717	6 717		1 577,326	1 577	5 140
Matériel d'exploitation		1 340	1 340		-	-	1 340
Mobilier de bureau reçu par subvention		17 501	17 501		2 625,123	2 625	14 876
<b>TOTAL</b>	-	<b>30 923</b>	<b>30 923,108</b>	-	<b>4 827</b>	<b>4 827</b>	<b>26 096</b>

# ASSOCIATION TUNISIA CHARITY

Rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2012

## NOTE 8- IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

La valeur de cette rubrique s'élève à **6 980 Dinars** et correspond aux cautionnements versés sur loyers.

## NOTE 9- APPORTS INVETSIS EN IMMOBILISATIONS :

La valeur de cette rubrique s'élève à **20 402 Dinars** et correspond aux apports finançant les actifs immobilisés comme suit :

Désignation	2012
Equipements de bureau	6 717
Matériel de transport « Moto VESPA »	1 400
Installations générales, agencements et aménagements divers	3 965
Matériel d'exploitation	1 340
Cautionnement versés sur loyers	6 980
<b>Valeur brute</b>	<b>20 402</b>

## NOTE 10- SUBVENTION D'INVESTISSEMENT :

La valeur de cette rubrique s'élève à **14 876 Dinars** au 31 Décembre 2012 et correspond aux apports d'origine externe et qui sont affectés gratuitement à l'acquisition des immobilisations. Cette valeur correspond à des « mobiliers de bureau » reçus gratuitement par l'association pour équiper son siège.

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation	2012
Valeur brute des de la subvention d'investissement	17 501
Moins : Subventions d'investissements imputés aux résultats antérieurs	-
Moins : Subventions d'investissements imputés au résultat de l'exercice	(2 625)
<b>Valeur nette des apports reportés</b>	<b>14 876</b>



# ASSOCIATION TUNISIA CHARITY

Rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2012

## NOTE 11- FONDS DEDIES OU PRODUITS REPORTEES :

Ce poste s'élevant à **174 276 Dinars**, correspond aux produits reçus en 2012 mais reportés à l'année suivante pour être affectés en fonctions des charges connexes et ce en application de la méthode de « report » pour la comptabilisation des apports affectés.

## NOTE 12- FOURNISSEURS :

Les dettes envers les "Fournisseurs" s'élèvent à **1 674 Dinars** et se détaillent comme suit :

Désignation	2012
SATT	368
TUNISIANA	1 306
<b>Total</b>	<b>1 674</b>

## NOTE 13- AUTRES PASSIFS COURANTS :

Les "Autres passifs" présentent un solde de **19 776 Dinars** au 31 Décembre 2012 et se détaille comme suit :

Désignation	2012
Salaires à payer	4 020
CNSS	2 522
Charges à payer*	6 645
Retenue à la source à payer	6 289
Cotisations payées d'avance	300
<b>Total</b>	<b>19 776</b>

\* Les charges à payer correspondent aux charges concernant l'année 2012 et à payer en 2013.

Cabinet  
Raouf BOUFERGUINE  
Audit et Conseil en Gestion

# ASSOCIATION TUNISIA CHARITY

Rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2012

## NOTE 14-PRODUITS :

Les "Produits" de l'association relatifs à l'année 2013 s'élèvent à **538 740 Dinars**, au 31 Décembre 2012 et correspondent aux cotisations, aides et subventions courantes.

Les produits (dons, subventions, aides, cotisations...) sont évaluées à leur juste valeur de la contre partie reçue ou à recevoir et prises en charges dans les états financiers s'i lest probable que les avantages futures iront à l'association et que les recettes peuvent être mesurées d'une façon fiable.

Les produits et les charges sont enregistrés selon la comptabilité d'engagement.

L'association applique la méthode « de report » pour comptabiliser les apports (subventions et contribution). Selon cette méthode, les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports affectés à des charges de périodes futures sont reportés et comptabilisés en produits de la période où sont engagées les charges connexes. Les « produits reportés » figurent au passif du bilan au niveau de la rubrique « Fonds dédiés ».

Les produits reportés en 2012 s'élèvent à **174 276 dinars** et sont présentés aux passifs du bilan au niveau de la rubrique « Fonds dédiés »

L'association a bénéficié, au cours de l'année 2012, d'un financement public pour **1 600 dinars** de la présidence de la république et ce pour réaliser les objectifs suivants :

- Recrutement d'un diplômé de l'enseignement supérieur.
- Contribution aux efforts nationaux pour le développement économique.

## NOTE 15- GAINS :

Les "Gains " s'élèvent à **2 625 Dinars** au 31 Décembre 2012.

Cette rubrique enregistre la partie de la subvention d'investissement imputée au résultat de l'exercice et ce au même rythme de la constatation des charges d'amortissement correspondantes.